



MONTIGNY INFOS

Janvier 2019



Vœux du maire et du conseil municipal

Samedi 5 janvier de nombreux habitants ont répondu présent à la cérémonie des vœux du maire et du conseil municipal. Lors de son discours, notre maire, monsieur Marcel Jurien de la Gravière, a d'abord rappelé la mémoire des disparus au cours de l'année puis salué les naissances et le baptême républicain qui ont rythmé l'année 2018. Notre maire a ensuite signalé les incivilités qui ont malheureusement terni cette année 2018. L'avant dernière a été « violente » : les décorations de Noël accrochées aux thuyas de la terrasse du château avec, comme les années précédentes, un accord de la propriétaire, ont été vandalisées, les rendant en partie hors d'usage.

La dernière incivilité probablement faite au cours de la nuit du 31 décembre a été d'arracher sauvagement les piquets qui visent à interdire le stationnement sur la pelouse de l'église. Nombre d'entre eux ont été jetés sur l'accès au logement d'un conseiller municipal, d'autres dans les douves du château. Plusieurs plaintes ont été déposées à la gendarmerie.

Le Conseil municipal s'emploie à garder son enthousiasme pour servir le mandat que les habitants lui ont confié en 2014.

Parmi les sujets de satisfaction, il y a d'abord l'assainissement. Les études sont terminées et après une phase d'appel d'offre, le choix des entreprises intervenantes a été fait. Les marchés seront signés dès que le dossier de demande de subvention DETR sera déclaré complet. Les travaux devraient commencer en Mars. Concernant la nouvelle signalétique, la commande est passée. La pose et la fabrication sont planifiées dans les 4 mois à venir.

Le Maire a ensuite évoqué les projets vergers et aménagement du centre bourg qui ont pris du retard. La réunion publique du 18 septembre a confirmé qu'il y avait une opposition minoritaire à la réalisation de ces projets. Dès que le nom de l'investisseur du complexe hôtelier sera connu et que les clauses, mises au point par un notaire spécialisé en droit rural, garantissant le retour de la parcelle, en tant que propriété communale, si la création du verger de plein vent n'est pas réalisée sous 3 ans ou si sa destination change, auront été mises au point, le Conseil municipal aura à voter sur les suites à donner. Notre objectif est de faire de Montigny une destination attractive, une porte d'entrée du Parc national, possible du fait de l'existence de ses commerces dynamiques et de qualité, de l'existence (à venir) d'une capacité d'accueil pour des séjours, des propositions annuelles faites par le château...

La réussite de ces projets – très importants financièrement – est d'engendrer de l'activité donc de l'emploi et de permettre d'envisager un arrêt de la diminution du nombre d'habitants.

Dans la dernière partie de son intervention, notre maire a rappelé les actions phare qui jalonnent la vie de Montigny en 2018 : la chasse aux Pâques, la foire aux plantes, le vide grenier, le voyage à Châteauneuf, la soirée théâtre, l'exposition 14-18, le 11 novembre, l'inauguration de la fresque de la Paix, les concerts d'un week-end de l'association pour que l'Esprit Vive et le concert de la semaine musicale de Saint-Vorles, le goûter de Noël pour les enfants sans oublier nombreuses activités dans le cadre du château.

Monsieur le maire a rappelé qu'aucune de ses manifestations destinées à créer du lien social ne serait possible sans la participation de bénévoles et de notre employé communal.

Il a salué, en les citant par leurs prénoms et noms, les femmes qui œuvrent pour l'intérêt commun et la création de lien social : elles sont nombreuses !

Il a fait mention de l'action du Comité des Fêtes qui pilote avec dynamisme une grande partie de ces initiatives.

En conclusion, avant de déguster la traditionnelle galette, notre maire a réitéré les vœux pour 2019 :

*Respect des autres, du bien commun
De la vie pour et dans notre village
Bonheur et paix à chacun d'entre vous et pour vos proches*



Consultation nationale

La participation des habitants de Montigny qui souhaitent faire des propositions ou remarques dans le cadre de la consultation nationale qui se déroulera de la mi-janvier à fin mars, des moyens adaptés seront mis à disposition. Les modalités d'usage seront précisées dès que les règles de cette consultation nationale seront officiellement connues.



Comité des fêtes

L'assemblée générale annuelle ordinaire du Comité des fêtes de Montigny aura lieu le samedi 9 février à 19h à la mairie.



Informations pratiques

Passage du bibliobus: 22 mai 13h30-14h-45 place Morisot

L'association des anciens pompiers de Louesme organise un club de tarot et de belote à 14h30 un mercredi sur deux (semaine paire) à Montigny en partenariat avec le club de La Chaume un mardi sur deux (semaine impaire) à la mairie de La Chaume. Pas d'inscription, ni de cotisation.

Horaires des services publics :

Nous vous rappelons les horaires des services publics.

Votre agence postale est ouverte tous les jours :

- Lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 11h et de 14h à 16h.
- Mercredi et vendredi : 8h30 à 11h.

Le secrétariat de mairie est ouvert au public le lundi, mardi, jeudi de 14h à 16h et le vendredi de 9h à 11h.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : samedi 23 février 2019, à 9h30